



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

culture et communication

Question écrite n° 5296

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à Mme la ministre de la culture et de la communication de lui donner des informations sur le coût et le mode de réalisation du magazine papier édité par son ministère pour rendre compte de son activité. Il souhaite connaître le coût de ce magazine, par numéro, tant pour la conception, que la réalisation et la diffusion. Il souhaite également connaître les éventuelles recettes générées par ce magazine. Il souhaite enfin savoir si ce magazine est réalisé en régie, par les services du ministère, où s'il est réalisé via des prestataires extérieurs.

Texte de la réponse

Le magazine mensuel (10 numéros par an, dont 2 doubles numéros) CultureCommunication est actuellement édité à 22 000 exemplaires. Le coût par numéro est d'environ 15 000 €. Le volume de tirage suit le calendrier des événements du ministère, avec un pic lors du mois de mai à l'occasion de l'exposition Monumenta.

Suivi du tirage et coût du magazine :

N°	Mois	Tirage	Coût en €
196	novembre 2011	23 500	15 006
197	décembre 2011 -janvier 2012	23 500	15 006
198	février 2012	23 500	15 218
199	mars 2012	24 500	15 331
200	avril 2012	23 500	15 218
201	mai 2012 (+ Monumenta)	22 200 (+ 150 000)	30 457
202	juin 2012	20 500	13 933
203	juillet - août 2012	21 500	13 967

Ce magazine ne génère pas de recette, il n'est pas proposé d'achat d'espace. En revanche, une communication sur les grands événements du ministère peut faire apparaître des partenaires. C'est le cas de la communication relative aux Journées européennes du patrimoine, dont les conventions de partenariat prévoient un échange de visibilité. Le travail de rédaction des articles est réalisé en interne par les services du ministère. L'impression et le routage sont externalisés et font l'objet d'un marché public.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5296

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 septembre 2012](#), page 5201

Réponse publiée au JO le : [13 novembre 2012](#), page 6465